

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 34 (1972)
Heft: 15

Rubrik: Si des pièces intégrantes ou des chargements dépassent l'arrière de la carrosserie de plus de 1 m...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

C'est pourquoi nous demandons instamment à tous les propriétaires de tracteurs agricoles dont la machine comporte un siège de conception moderne qui a perdu bout de peu de temps sa capacité d'amortir efficacement les oscillations — siège dit sanitaire, anatomique ou fonctionnel — de le faire

savoir sans délai par carte postale au Service consultatif romand pour la prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA),
Grange-Verney, 1510 Mondon.

Des enquêtes approfondies seront alors menées sur place par un expert.

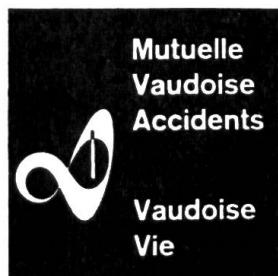
Si des pièces intégrantes ou des chargements dépassent l'arrière de la carrosserie de plus de 1 m...

... il faut y suspendre un signal en forme de boule, de pyramide, etc. C'est ce que prescrit l'Ordonnance fédérale sur la construction et l'équipement des véhicules routiers (OCE) à l'alinéa 4 de son article 35. Il faut en conclure que presque tous les matériels portés doivent être munis d'un signal de ce genre à raies rouges et blanches (voir la figure ci-contre), qui comportera également des catadioptres ou un revêtement réfléchissant, toutes les fois que le véhicule de traction empruntera la voie publique (routes ou chemins). Ce signal a surtout pour but de rendre les machines ou instruments portés plus visibles pour les conducteurs de véhicules rapides et de prévenir ainsi des collisions de plein fouet ou en écharpe avec bien souvent de tragiques conséquences.

Si un tracteur ou autre véhicule de traction agricole n'a pas été pourvu du signal en question exigé par la loi, la compagnie d'assurance pourrait faire usage de son droit de recours lors d'une collision de ce genre. Cela signifierait simplement qu'il appartenirait alors au propriétaire fautif du véhicule de trac-



tion agricole de payer la casse. Un signal en forme de pyramide repliable qui satisfait aux prescriptions légales peut être obtenu à un prix de faveur en écrivant au Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture, soit à l'adresse suivante: BUL, case postale 125, 5200 Brougg.



Deux assurances de bonne compagnie

La Mutuelle Vaudoise Accidents est l'assureur de confiance de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture — ASETA (anciennement: Association suisse de propriétaires de tracteurs).

Agences dans toute la Suisse